

HD AUDIT

Société de Commissariat aux Comptes
Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris

ASSOCIATION CRCDC BFC

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

Siège social : 3, rue Général de Billy – 89000 ST GEORGES SUR BAULCHES

Rapport sur les comptes annuels et rapport spécial du Commissaire aux Comptes

Exercice clos le 31 décembre 2019

ASSOCIATION CRCDC BFC

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

Siège social : 3, rue Général de Billy – 89000 ST GEORGES SUR BAULCHES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Comptes annuels – Exercice clos le 31 décembre 2019

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'**Association CRCDC BFC** relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2019**, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration le 21 septembre 2020 sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au COVID-19.

Sous la réserve décrite dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion avec réserve

Motivation de la réserve

Le poste « fonds dédiés » inscrit au bilan pour un total de 837 K€ comprend à hauteur de 115 K€ des sommes relatives à des actions clôturées. Ces sommes ne concernent donc pas des actions restant à engager, et ne devraient plus apparaître au passif. L'impact de cet ajustement serait une augmentation du résultat du même montant.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'annexe comptable concernant la comptabilisation dans les comptes de l'association des produits et des charges concernant l'activité de dépistage sur le département de la Nièvre, conformément à la convention signée entre le CRCDC AURA et votre association, ainsi que sur la note rappelant que l'association CRCDC BFC a fusionné et absorbé au 1^{er} janvier 2019 les structures ADECA FC, ADECA 21-58 et ADEMAS 71.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le points décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme rappelé ci-avant, les produits et les charges relatifs aux actions de dépistage organisé des cancers dans le département de la Nièvre sont administrés par l'association CRCDC AURA. La convention signée avec cette entité, dans l'attente d'un versement direct des subventions au CRCDC BFC, prévoit que le CRCDC AURA devra reverser l'intégralité des subventions concernées à votre Association, les charges afférentes étant également intégralement prises en charge par le CRCDC BFC.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés que l'annexe comptable précisait bien ce traitement comptable.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence éventuelle du point décrit dans la partie « fondement de l'opinion avec réserve », nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et



la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents qui vous ont été adressés sur la situation financière et les comptes annuels.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au COVID-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration du 21 septembre 2020.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et



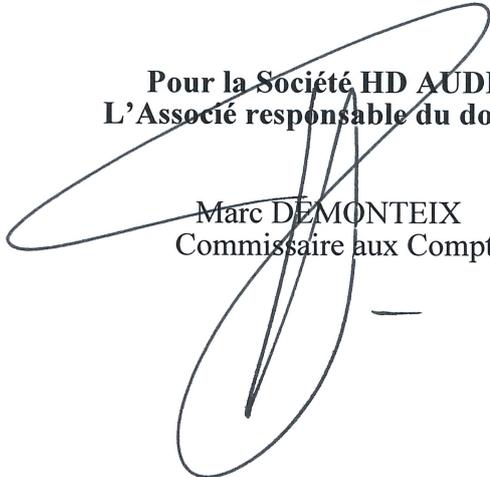
met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Chablis, le 6 octobre 2020

**Pour la Société HD AUDIT
L'Associé responsable du dossier**

Marc DÉMONTEIX
Commissaire aux Comptes



BILAN - ACTIF

14401 - ASSOCIATION CRCDC BFC

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

En Euro

ACTIF	Exercice du 01/01/19 au 31/12/19			01/01/18 au
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	31/12/18
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	147 895	142 172	5 723	
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
Immobilisations Corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels	375 037	375 037		436
Autres immobilisations corporelles	563 977	485 934	78 044	22 683
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilisations Financières (2)				
Particip. et créances rattach. à des part.	15		15	15
Prêts				
Autres immobilisations financières	4 283		4 283	
TOTAL (I)	1 091 207	1 003 143	88 064	23 134
Comptes de liaison				
TOTAL (II)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Créances redevabl. et cptes rattach.				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	98 878		98 878	86 894
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	3 982 112		3 982 112	257 052
Charges constatées d'avance (3)	65 162		65 162	24 863
TOTAL (III)	4 146 153		4 146 153	368 809
Frais d'émission d'emprunt (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	5 237 360	1 003 143	4 234 217	391 943

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an

HD AUDIT
 Société de Commissariat aux Comptes
 Cie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris
 18. Rue Porte Noël - 89800 CHABLIS
 RCS 497 899 686 AUXERRE - NAF 6920Z

BILAN - PASSIF

14401 - ASSOCIATION CRCDC BFC

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

En Euro

PASSIF	Du 01/01/19 au 31/12/19	Du 01/01/18 au 31/12/18
FONDS PROPRES		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Première situation nette établie	986 651	481 820
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Autres fonds propres	169 974	
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Autres fonds propres		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	-163 183	-153 020
Excédent ou déficit de l'exercice	836 399	-70 614
	<i>Situation nette</i>	<i>258 186</i>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissements sur biens non renouvelables	578	
Provisions réglementées		
	TOTAL (I)	258 186
Comptes de liaison		
	TOTAL (II)	
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	836 557	
	TOTAL (III)	836 557
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	666 114	27 681
	TOTAL (IV)	27 681
DETTES (1)		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	565 235	31 578
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	335 702	74 498
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	189	
Produits constatés d'avance		
	TOTAL (V)	106 076
Ecarts de conversion passif		
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	391 943

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs



Voir le rapport de l'expert-comptable

901 126 106 076

HD AUDIT

Société de Commissariat aux Comptes
Cie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris
13, Rue Porte Noël - 89800 CHABLIS
RCS 497 899 666 AUXERRE - NAF 8920Z

COMPTE DE RÉSULTAT

14401 - ASSOCIATION CRCDC BFC

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

En Euro

	Du 01/01/19 au 31/12/19	Du 01/01/18 au 31/12/18	Variation N / N-1 en valeur en %	
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)				
Cotisations		9	-9	-100.00
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service				
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	4 335 304	708 149	3 627 155	512.20
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépr., prov., transf. charges	572 931	3 578	569 353	
Utilisations des fonds dédiés	1 429 390		1 429 390	
Autres produits	622	6	616	
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	6 338 247	711 742	5 626 505	790.53
CHARGES D'EXPLOITATION (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stocks de marchandises				
Achats de matières premières et fournitures				
Variation de stocks de matières premières et fournitures				
Achats d'autres d'approvisionnements				
Variation de stocks d'approvisionnements				
Autres achats et charges externes *	2 359 117	354 483	2 004 634	565.51
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	124 893	14 818	110 075	742.84
Salaires et traitements	1 163 840	278 300	885 540	318.20
Charges sociales	451 135	121 738	329 397	270.58
Dotations aux amortissements et dépréciations				
sur immobilisations : dotations aux amortissements	41 652	11 594	30 058	259.27
sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions	533 923		533 923	
Reports en fonds dédiés	836 557		836 557	
Autres charges	2 362	1	2 362	
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	5 513 478	780 933	4 732 545	606.01
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)	824 769	-69 191	893 961	
PRODUITS FINANCIERS				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	7 242	1 691	5 550	328.13
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de VMP				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	7 242	1 691	5 550	328.13



Voir le rapport de l'expert-comptable

HD AUDIT
Société de Commissariat aux Comptes
Cie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris
18, Rue Porte Noël - 89800 CHABLIS
RCS 497 899 666 AUXERRE - NAF 6920Z

12/40

COMPTE DE RÉSULTAT

14401 - ASSOCIATION CRCDC BFC

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

En Euro

	Du 01/01/19 au 31/12/19	Du 01/01/18 au 31/12/18	Variation N / N-1 en valeur en %	
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de VMP				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)				
RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)	7 242	1 691	5 550	328.13
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital	7 989		7 989	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	7 989		7 989	
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital	2 178		2 178	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		2 850	-2 850	-100.00
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	2 178	2 850	-672	-23.58
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII) - (VIII)	5 811	-2 850	8 661	303.92
Impôts sur les bénéfices	1 423	264	1 159	439.02
SOLDE INTERMÉDIAIRE	836 399	-70 614	907 013	
TOTAL DES PRODUITS	6 353 478	713 433	5 640 045	790.55
TOTAL DES CHARGES	5 517 079	784 047	4 733 032	603.67
EXCÉDENT OU DÉFICIT (3)	836 399	-70 614	907 013	
* Y compris :				
Redevances de crédit-bail mobilier				
Redevances de crédit-bail immobilier				
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs				
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs				
(3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôt de	5 811	-2 850		

HD AUDIT
Société de Commissariat aux Comptes
Cie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris
18, Rue Porte Noël - 89800 CHABLIS
RCS 497 899 666 AUXERRE - N°F 89207

ANNEXE

14401 - ASSOCIATION CRCDC BFC

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

En Euro

PRÉAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2019 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2018 avait une durée de 12 mois.

Le total bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 4 234 216.81 Euros.

Le résultat net comptable est un excédent de 836 399.11 Euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 17/09/2020 par les dirigeants.

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Au 1er janvier 2019, l'association CRCDC BFC a fusionné et absorbé les structures ADECA Franche-Comté, l'ADECA 21-58 et l'ADEMAS71.

Evènements postérieurs à la clôture qui ne sont pas de nature à ajuster les comptes clos au 31 décembre 2019 :

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n°2020-290 du 30 mars 2020 constituent un évènement postérieur au 31 décembre 2019 qui n'a pas donné lieu à un ajustement des comptes annuels clos au 31 décembre 2019, c'est-à-dire que les actifs et les passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2019 sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de cet évènement et de ses conséquences.

Eu égard à une situation extrêmement évolutive, il est difficile d'en estimer les impacts financiers. A la date d'arrêté des comptes de l'association, celle-ci n'est pas en mesure à ce stade de chiffrer les impacts de la crise sur son patrimoine, sa situation financière et son résultat.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en France.

Les dispositions du règlement CRC99-01 modifié par les règlements ultérieurs et les principes généraux ont été appliqués.

Modes et méthodes d'évaluation

Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les frais accessoires à l'acquisition des immobilisations incorporelles et corporelles (droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes) ne sont pas incorporés au coût d'acquisition des immobilisations ; ils sont comptabilisés en charges.

Les immobilisations sont comptabilisées pour leur prix d'acquisition net des escomptes de règlement obtenus. Les coûts d'emprunt liés à l'acquisition des actifs éligibles ne sont pas incorporés dans le coût des immobilisations.

Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles :

Les biens dont l'utilisation par l'entité est déterminable (utilisation limitée dans le temps) sont amortis selon le mode linéaire.

L'entité peut choisir de pratiquer un mode d'amortissement dégressif fiscal pour les immobilisations éligibles à ce mode d'amortissement ; dans ce cas, elle pratique un amortissement dérogatoire.



Voir le rapport de l'expert-comptable

ND AUDIT
Société de Commissariat aux Comptes
Cie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris
18. Rue Porte Noël - 89800 CHABLIS
RCS 497 899 686 AUXERRE - NAF 69205/40

ANNEXE

14401 - ASSOCIATION CRCDC BFC

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

En Euro

Les biens non décomposables sont amortis sur la durée d'usage (mesure simplificatrice des PME).
Si des immobilisations ont été décomposées, elles sont amorties sur la durée d'utilisation dans l'entité. Comme les amortissements déductibles fiscalement sont calculés sur la durée d'usage pour la structure, l'entité choisit de comptabiliser des amortissements dérogatoires pour maximiser son avantage fiscal.

ANNEXE

14401 - ASSOCIATION CRCDC BFC

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

En Euro

Immobilisations financières :

Les frais d'acquisition des immobilisations financières (droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes) ne sont pas incorporés dans le coût de l'immobilisation ; ils sont comptabilisés en charges.

Dépréciation des immobilisations financières :

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

ANNEXE

14401 - ASSOCIATION CRCDC BFC

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

En Euro

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Agencement et aménagement des constructions	5 à 10 ans
- Matériel de transport	4 ans
- Matériel de bureau info	3 à 5 ans
- Mobilier de bureau	3 à 5 ans
- Logiciels	1 à 3 ans
- Matériels outillages médical	3 à 10 ans
- Installations générales agenc	5 à 10 ans

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ANNEXE

14401 - ASSOCIATION CRCDC BFC

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

En Euro

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	25 122		140 014
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions	Sur sol propre			
		Sur sol d'autrui			
		Inst. générales, agencés & aménagés construct.			
	Installations techniques, matériel & outillage industriels		97 000		290 442
		Inst. générales, agencés & aménagés divers	45 175		144 346
	Autres immos corporelles	Matériel de transport	10 215		
		Matériel de bureau & mobilier informatique	68 107		397 778
		Emballages récupérables & divers			
		Immobilisations corporelles en cours			
	Avances et acomptes				
		TOTAL	220 497		832 567
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières		15		4 283
		TOTAL	15		4 283
		TOTAL GENERAL	245 634		976 864
CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions par virt poste	Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légitime/Valeur d'origine
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL			
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL		17 242	147 894
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions	Sur sol propre			
		Sur sol d'autrui			
		Inst. gal. agen. amé. cons			
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.		12 405	375 037	
		Inst. gal. agen. amé. divers	637	188 885	
	Autres immos corporelles	Matériel de transport	215	10 000	
		Mat. bureau, inform., mobilier	100 794	365 092	
		Emb. récupérables & divers			
		Immobilisations corporelles en cours			
	Avances et acomptes				
		TOTAL	114 050	939 013	
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts & autres immob. financières			4 298	
		TOTAL		4 298	
		TOTAL GENERAL	131 292	1 091 205	

ANNEXE

14401 - ASSOCIATION CRCDC BFC

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

En Euro

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, développ.	TOTAL			
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	25 122	134 291	17 242
Terrains				
Constructions				
Sur sol propre				
Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels	96 564	294 666	12 405	378 826
Autres immob. corporelles				
Inst. générales agencem. amén.	33 214	137 433	637	170 010
Matériel de transport	10 215		215	10 000
Mat. bureau et informatiq., mob.	57 385	343 365	98 616	302 135
Emballages récupérables divers				
TOTAL	197 378	775 464	111 873	860 970
TOTAL GENERAL	222 500	909 756	129 115	1 003 141

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Différentiel de durée	DOTATIONS Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	REPRISES Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Mouv. net des amorts fin de l'exercice
Frais d'établissements							
TOTAL							
A. Immob. incorp.							
TOTAL							
Terrains							
Constr.							
Sur sol propre							
Sur sol autrui							
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage							
A. Immo. corp.							
Inst. gales, ag. am div							
Matériel transport							
Mat. bureau mobilier inf.							
Emballages réc. divers							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
	Frais d'émission d'emprunt à étaler				
	Primes de remboursement des obligations				

ANNEXE

14401 - ASSOCIATION CRCDC BFC

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

En Euro

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision pour charges est comptabilisée afin de tenir compte du report de l'activité en raison du calendrier des invitations.

La provision est calculée de la façon suivante : volume de dossiers à traiter x le coût unitaire.

Le volume de dossiers à traiter sera calculé par comparaison entre les dossiers prévus à traiter et les dossiers réellement traités.

Le coût unitaire sera calculé à partir des données réalisées au niveau du budget Apacche.

La provision DOCS se subdivise en 3 parties :

- Les invitations restant à faire ;
- Le déspitage attendu sur les invitations restant à faire;
- Les secondes lectures non réalisées.

La provision DOCCR correspond à l'écart des invitations, relances restant à faire avec le suivi des dossiers.

ANNEXE

14401 - ASSOCIATION CRCDC BFC

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

En Euro

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			utilisées	non utilisées	
Provisions pour litiges					
Prov. pour garanties données aux clients					
Prov. pour pertes sur marchés à terme					
Provisions pour amendes et pénalités					
Provisions pour pertes de change					
Prov. pour pensions et obligations similaires	27 681	151 406			179 086
Provisions pour impôts					
Prov. pour renouvellement des immobilisations					
Prov. pour gros entretien et grandes réparations					
Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges		3 346 382	2 022 798		1 323 585
TOTAL	27 681	3 497 788	2 022 798		1 502 671
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
d'exploitation		533 923	546 474		
financières					
exceptionnelles		836 557	1 429 390		

ANNEXE

14401 - ASSOCIATION CRCDC BFC

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

En Euro

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	4 283		4 283
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	33 511	33 511	
	Impôts sur les bénéfiques			
	Etat & autres			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	coll. publiques			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
Divers	38 583	38 583		
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	26 784	26 784		
Charges constatées d'avance	65 162	65 162		
TOTAUX		168 323	164 040	4 283
Renvois	(1) Montant	- Créances représentatives de titres prêtés		
		- Prêts accordés en cours d'exercice		
	des	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		
	(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			

ANNEXE

14401 - ASSOCIATION CRCDC BFC

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

En Euro

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	65 162
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	65 162

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	57 289
Disponibilités	
TOTAL	57 289

ANNEXE

14401 - ASSOCIATION CRCDC BFC

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

En Euro

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Première situation nette établie	481 820	504 832		986 651
Autres fonds propres		169 974		169 974
Fonds associatifs avec droit de reprise				
Réserves				
Report à nouveau	-153 020	189 418	199 581	-163 183
Excédent ou déficit de l'exercice	-70 614	836 399	-70 614	836 399
Subventions d'investissements sur biens non renouvelables		46 633	46 055	578
TOTAUX	258 186	1 747 256	175 022	1 830 419

ANNEXE

14401 - ASSOCIATION CRCDC BFC

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

En Euro

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

Les subventions de fonctionnement pour le DOCCU affectées en fonds dédiés ont été réparties par financeur au prorata de leurs versements depuis 2016.

Ressources	Situations	Année	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice
				A	(7895 ou 7897) B	(6895 ou 6897) C	D = A-B+C
Fonds dédiés Don DOCS						4 494	4 494
Fonds dédiés ARS DOCCU						428 586	428 586
Fonds dédiés CPAM DOCCU						231 279	231 279
Fonds dédiés MSA DOCCU						17 518	17 518
Fonds dédiés AAP						34 084	34 084
Fonds dédiés Projets						120 596	120 596
						836 557	836 557

ANNEXE

14401 - ASSOCIATION CRCDC BFC

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

En Euro

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	565 235	565 235		
Personnel & comptes rattachés	121 830	121 830		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	212 450	212 450		
Etat & Impôts sur les bénéfices	1 423	1 423		
autres Taxe sur la valeur ajoutée				
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés				
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	189	189		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	901 126	901 126		

- Renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
(2) Montant divers emprunts, dett/associés

ANNEXE

14401 - ASSOCIATION CRCDC BFC

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

En Euro

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	319 470
Dettes fiscales et sociales	222 968
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	542 437

ANNEXE

14401 - ASSOCIATION CRCDC BFC

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

En Euro

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 179 086.43 Euros.

Cet engagement a été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux d'actualisation	0.77 %
Table de mortalité	2015-2017
Départ volontaire à	65 ans

ANNEXE

14401 - ASSOCIATION CRCDC BFC

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

En Euro

Autres informations :

Au 31 décembre 2019, le montant du litige social non jugé à la date d'établissement des comptes et qui ne fait pas l'objet d'une provision s'élève à 84 486.48 €.

Selon la convention entre le CRCDC AURA et le CRCDC BFC, la totalité des charges et des produits relatifs au département du 58 sont comptabilisés dans les comptes du CRCDC BFC.
Les charges du département du 58 sont de 265 K € et sont ventilées dans les comptes du CRCDC BFC par poste considéré et les produits du département du 58 sont de 142 K € et sont comptabilisés dans les produits propres du CRCDC BFC en subvention.

ASSOCIATION CRCDC BFC

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

Siège social : 3, rue Général de Billy – 89000 ST GEORGES SUR BAULCHES

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Comptes annuels – Exercice clos le 31 décembre 2019

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'Article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

En application de l'Article R. 612-7 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'Article L. 612-5 du Code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé :

Convention de prestations

1 - Personne concernée : Docteur Jean-Bernard TUETEY

Nature et objet : Facturation d'honoraires de prestations « double lecture »

Modalités : Montant des honoraires facturés sur l'exercice : 16.508 €

Fait à Chablis, le 6 octobre 2020

**Pour la Société HD AUDIT
L'Associé responsable du dossier**

Marc DEMONTEIX

Commissaire aux Comptes

